

6 décembre 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 01 novembre et sur ajournement au 8 novembre 2016;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Avis de motion concernant le règlement de taxation;
8. Résolution pour l'entente avec notre firme de vérificateurs;
9. Résolution pour l'entente avec notre bureau d'avocats;
10. Résolution pour accepter la soumission pour la collecte, le transport et l'enfouissement;
11. Résolution pour retenir les services de l'archiviste;
12. Résolution concernant les propositions de notre assureur;;
13. Résolution pour adopter le budget du Service des Incendies de Waterloo;
14. Résolution concernant nos priorités d'action 2017-2018 pour la Sûreté du Québec;
15. Résolution concernant la fermeture du bureau pour la période des fêtes;
16. Résolution concernant le contrat de service avec la firme Infotech;
17. Résolution concernant les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
18. Résolution d'appui pour le dossier de M. Robert Cleary déposée à la CPTAQ; pour l'ajournement
19. Résolution pour modifier de la résolution 2013-11-177 ;
20. Résolution concernant la convention de dépôt (ajout salaires) avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-Francois;
21. Voirie;

22. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
23. Comité :
24. Affaires nouvelles;
25. Période de questions;
26. La séance sera ajournée au 20 décembre à 20h après l'adoption du budget;

2016-12-184

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-12-185

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE ET SUR AJOURNEMENT DU 8 NOVEMBRE 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 1^{er} et 8 novembre 2106

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Patrice Brien et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau conseiller et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre et de la séance sur ajournement du 8 novembre 2016 soient acceptés tel que rédigés;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

- 1. Branche de sapins : contactez le propriétaire pour faire couper les branches qui nuisent à la visibilité de l'intersection Sainte-Anne Nord et Principale Est.**

M. le maire appelle le point suivant.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Maurice Boudreau

Appuyé par : Marc Gilbert

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13 827,65 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	240,62 \$
TRANSPORT	17 168,22 \$
HYGIÈNE DU MIEU/DÉCHET DOMESTIQUE	16 630,26 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	333,00 \$
LOISIRS ET CULTURES	2 744,27 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	- \$
	<u>50 944,02 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	2 011,08 \$
TVQ à recevoir	2 006,15 \$
FTQ	258,28 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	239,92 \$
TOTAL	<u>55 459,45 \$</u>
Dépense durant le mois	4 576,63 \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	3 580,77 \$
Salaire déboursé durant le mois	4 623,91 \$
Grand total	<u>68 240,76 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

*M. Brien se retire de la discussion

6.1 DEMANDE D'UN DON POUR L'ORGANISATION DU REPAS DE NOËL DU SERVICE DE SURVEILLANCE LES JEUNES ÉRABLES
--

Proposé par Maurice Boudreau

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accorde la somme de cent cinquante dollars (150\$) au Service de Surveillance « Les Jeunes Érables » pour leur souper de Noël qui aura lieu le 15 décembre 2016;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*M. Denis Vel se retire de la discussion.

2016-12-188

6.2 DON POUR LA GUIGNOLÉE

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Marc Gilbert

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accorde la somme de cinquante dollars (50\$) aux Chevaliers de Colomb conseil 3207-Secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle, pour la Guignolée;

Que le chèque sera remis au responsable de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-189

6.3 DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMITÉ D'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE (ÉLÉ)

PROPOSÉ PAR Maurice Boudreau

Appuyé par Marc Gilbert

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accorde la somme de trente-quatre dollars (34\$) au Comité ÉLÉ pour l'achat de livres qui seront inclus dans les paniers de Noël;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

Le point est remis au 20 décembre. Nous demanderons plus d'information.

2016-12-190

6.5 RÉOLUTION POUR LE TRANSPORT ADOPTÉ-TRANS-APPEL INC

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2017 et de payer la quote-part établie à **\$ 3.74** par personne pour un montant total de deux mille deux cents quatre-vingt-six (2 286\$);

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2017 : **\$ 3.25 pour un déplacement local, \$7.50 pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).**

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les **prévisions budgétaires 2017** de l'organisme Trans-Appel inc.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-191

7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION;

Le conseiller Réal Vel annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle qu'un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception sera présenté pour son adoption.

2016-12-192

8. MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR MARC GILBERT

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2016 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l;

Que les honoraires déposés sont de huit mille dollars (8 000\$) pour l'audit et de cinq cent cinquante dollars(550\$) pour le MTQ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à la l'unanimité des conseillers présents

2016-12-193

9. OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES- PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS

Considérant que nous avons reçu une offre de services juridiques de Paradis Lemieux Francis Avocats;

Considérant que l'offre de services juridiques déposés en septembre dernier répond à nos besoins;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services juridiques déposées par le bureau Paradis Lemieux Francis Avocats;

Que le tarif de base est de cinq cent dollars (500\$) annuellement tel que stipulé à la page 2 du document déposé;

Que le tarif pour l'exécution de mandats spécifiques pourra varier entre 125,00 à 210,00 de l'heure selon l'expérience de l'avocat consulté;

Que le document déposé demeure en référence pour la durée du mandat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-12-194

10. RÉOLUTION CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

Lors de l'ouverture des soumissions, nous n'avons reçu qu'un seul soumissionnaire. Après vérification, la soumission est conforme.

Sanie Estrie :

Collecte : 49.53\$

Transport : 21.22\$

Enfouissement : 48.56\$ (prix estimé avec 140T)

Total 119.31\$

Grand Total : 255 unités X 119.31= 30 424.05\$ plus les taxes applicables.

Collecte des ICI

Avec Bac : 135.00\$

Avec Container : 876.00\$

Il est proposé par Réal Vel, appuyé par Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat d'un an à Sani-Estrie sise au 405 Rodolphe-Racine Sherbrooke J1R 0S7 représenté par Yves Duhamel.

Que le document de soumission fait partie intégrante de la résolution;

Que M. le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-12-195

11. RÉOLUTION CONCERNANT LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES 2017

Considérant que nous retenons au deux ans les services de la firme HB archiviste, s.e.n.c.;

Considérant que nous avons reçu sa proposition pour l'année 2017;

PROPOSÉ PAR MAURICE BOUDREAU

APPUYÉ PAR MARC GILBERT

ET résolu

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service déposée par HB Archiviste option 2 : le traitement des archives au fil des ans;
Que les honoraires de HB Archiviste sont de, mille six dollars et quatre-vingt-dix sous (1006,90\$);

Que l'offre de service fait partie intégrante de la résolution pour référence;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. RÉOLUTION CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE NOTRE ASSUREUR- MMQ

Le point est remis à la séance sur ajournement du 20 décembre 2016.

2016-12-196

13. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE BUDGET DU SERVICE INCENDIE RÉGIONAL DE WATERLOO
--

Considérant que nous avons une entente avec le Service des incendies régional de Waterloo;

Considérant qu'ils nous ont déposé le budget pour l'année 2017;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-

de-la-Rochelle accepte le budget déposé par le Service d'incendie régional de Waterloo;

Que le budget incendie sera de trente-neuf mille quatre cent trente dollars (39 430\$);

Que le budget prévention sera de douze mille trois cent dix-sept dollars(12 317\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-197

14. IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2017-2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu que la Sûreté du Québec de la MRC du Val-Saint-François nous demande d'identifier des priorités d'action 201-2018;

Attendu que que nous devons identifier trois (3) priorité d'action commune pour l'ensemble de la MRC;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité dépose les priorités suivantes :

1. Effectuer plus de contrôle radar dans les villages (noyau) traversés par une route numérotée (visibilité durant l'horaire scolaire)
2. Vols des biens privés;
3. Présence lors de nos activités familiales pour sensibiliser les participants à leur consommation d'alcool « visibilité » communautaire également;

Que les membres du conseil demandent également de sensibiliser les policiers en service de prêcher par l'exemple;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-198

15. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Patrice Brien, appuyé par Denis Vel que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-199

16. CONTRAT DE SERVICE - INFOTECH

Considérant que la firme Infotech est notre fournisseur informatique;
Considérant que nous devons renouveler notre contrat de service;

Considérant que nous avons reçu une offre pour les quatre prochaines années;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle pour **une seule année** le contrat de service déposé par la firme Infotech;

Que le montant de quatre mille sept cent trente dollars (4 730\$) soit prévu au budget pour l'année 2017 uniquement;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. RÉSOLUTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Le point est remis à la séance sur ajournement du 20 décembre 2016.

18. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE DOSSIER DE ROBERT CLEARY DÉPOSÉE À LA CPTAQ

Le point est remis à la séance sur ajournement du 20 décembre 2016.

2016-12-200

19. LOT À CÉDER : 2 456 647 CHEMIN DÉSAFFECTÉ

ATTENDU QUE la résolution numéro 2013-11-177 adoptée le 12 novembre 2013 prévoit que la Municipalité cède le lot numéro 2 456 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford à la Succession de Georges-Émile Lagrandeur;

ATTENDU QUE Georges-Émile Lagrandeur est décédé le 20 octobre 2012;

ATTENDU QUE la seule héritière de Georges-Émile Lagrandeur est Jeannine Ferland, son épouse, et ce en vertu du dernier testament de ce dernier;

ATTENDU QUE Jeannine Ferland est décédée le 13 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il a été proposé par : Patrice Brien

Appuyé par : Maurice Boudreau

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité cède ledit lot 2 456 647 à la Succession Jeannine Ferland;

QUE la cession dudit lot 2 456 647 se fasse aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution adoptée le 12 novembre 2013, numéro 2013-11-177, sauf en ce qui concerne l'acquéreur, lequel est la Succession Jeannine Ferland;

QUE Monsieur le maire, Louis Coutu et que la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Majella René, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-12-201

20. RÉSOLUTION CONCERNANT LA CONVENTION DE DÉPÔT (AJOUT SALAIRES) AVEC LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Considérant que nous voulons offrir le dépôt des salaires en 2017;

Considérant que nous devons ajouter cette option;

Considérant que cet ajout modifie notre convention;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité des Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie sa convention par l'ajout des dépôts des salaires;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer la dite convention pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

21. VOIRIE

Nos chemins sont bien sablés la quantité reste à valider sur pleine largeur ou au centre comme dans d'autres municipalités.

22. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

23. COMITÉ

23.1 CAB : le site internet est en restructuration et la popote roulante et la cuisine collective sont en augmentation.

23.2 Service incendie régionale de Waterloo : l'augmentation est attribuable à l'achat d'un camion échelle et d'une personne présente la nuit à la caserne;

23.3 Décoration de Noël : nous devons trouver une autre façon pour les branchements des lumières.

23.4 Partenariat avec la Caisse populaire : notre projet d'enseigne lumineuse en partenariat avec la Caisse populaire, nous devons faire une demande de don via le formulaire régulier. À suivre

24. AFFAIRES NOUVELLES

M. le maire appelle le point suivant

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-12-202

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 20 décembre 2016 à 20h00, il est 21 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

20 décembre 2016

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 20 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Patrice Brien, conseiller

M. Denis Vel, conseiller

M. Jacques Jasmin, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

M. Maurice Boudreau, conseiller

Absent : M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Tous les membres reconnaissent avoir eu la convocation dans le délai requis par le CM.

Un résident est présent.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption budget 2017;
4. Adoption du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2017;
5. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2017-2018-2019;
6. Période de questions;
7. Levée de la session ;

2016-12-203

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2016-12-204

3. ADOPTION DU BUDGET 2017

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2017 tel que déposé;

REVENUS	
Taxes générales	492256
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	144363
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXE ET TRANSFERTS CONDITIONNELS	113127
FINANCEMENT À LONG TERME	34798
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	32243
IMPOSITION DE DROITS	36 000
AFFECTATION RÉSERVES	
TOTAL	852787

DÉPENSES :	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	208171
SÉCURITÉ PUBLIQUE	118521
TRANSPORT	281076
HYGIÈNE DU MILIEU :	97694
LOISIR CULTURE SANTÉ BIEN ÊTRE	39246
URBANISME	22705
FRAIS ADM ET INTÉRÊTS SUR PRÊT	40450
AFFECTATION AUX RÉSERVES	(20 000)
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	64924
TOTAL	852787

M. Maurice Boudreau mentionne qu'il y a en réalité 2,7 sous d'augmentation concernant le budget déposé en contre partie du budget de l'an passé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-205

<p>4. RÈGLEMENT 2016-423 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION</p>
--

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté un budget municipal pour l'année financière 2017 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par M. Réal Vel (Résolution 2016-12-191) lors de la dernière séance du conseil ;

Il est proposé par : Denis Vel et appuyé par : Réal Vel

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2017 soit établi ainsi :

Taxe Foncière Générale

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2017, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la

valeur portée au rôle d'évaluation à raison de 0.69\$/100\$ par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.69\$ par 100\$ d'évaluation.

Taxe foncière remboursement fonds roulement :

0,0174\$/100\$ d'évaluation foncière;

Taxe incendie : 111,58\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans le 0,69\$) selon les modalités du règlement #200 et le règlement #200 amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

Collecte Sélective et ICI : 12,13\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

Collecte des résidus domestiques et ICI : 110,85\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques.

Assainissement des eaux usées prêt : 67,28\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Assainissement des eaux usées Entretien : 221,89\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

Vidange fosse septique : 75,94\$ par unité (en 2017 la partie située au Nord de la principale sera vidangée).

Collecte des matières organiques : 47,72\$ par unité de logement (la collecte débutera en mai et un calendrier vous parviendra)

ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-310(secteur Sainte-Anne sud/Érables

SECTEUR A-B-C Pour pourvoir à vingt-huit virgule deux pour cent (28,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 79.97\$ par unité.

SECTEUR B Pour pourvoir à vingt-et-un virgule deux pour cent (21,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1 112,25\$ par unité.

SECTEUR C Pour pourvoir à sept virgule sept pour cent (7,7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque

propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 403,75\$ par unité.

SECTEUR D

Pour pourvoir à quarante-deux virgule neuf pour cent (42,9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2008-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0133\$/100

**ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2012-403 Secteur Lagrandeur**

SECTEUR A

Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 63,58\$ par unité.

SECTEUR ENS.

Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0,0047\$/100.

**ARTICLE 4 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2015-415 Secteur Aulair/Sanctuaire**

SECTEUR A

Pour pourvoir à cinquante-huit pour cent (58%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 article 7 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 54,28\$ par unité.

SECTEUR ENS.

Pour pourvoir à quarante-deux pour cent (42%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 de l'article 8 pour l'année 2017, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0,0089\$/100.

ARTICLE 5 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

ARTICLE 6 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total de la taxe foncière est égal ou supérieur à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou **en cinq versements égaux**.

ARTICLE 7 : COMPENSATIONS

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

ARTICLE 8 : DATE DES VERSEMENTS :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30^e jour suivant la date de l'expédition des comptes ou la date fixée par règlement soit :

**1^{er} : 09 MARS, 2^e : 11 MAI, 3^e : 13 JUILLET, 4^e : 14 SEPTEMBRE,
le 5^e : 16 NOVEMBRE**

ARTICLE 9 : PAIEMENT EXIGIBLE :

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 10 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$ il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

ARTICLE 11 : ESCOMPTE

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT le 09 MARS 2017). (CM 1007)

ARTICLE 12 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

ARTICLE 13 : FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et les membres du conseil

ARTICLE 14 : FRAIS POUR REPRODUCTION

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et pour plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire
TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

ARTICLE 15 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

ARTICLE 16: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2017.

M. Louis Coutu, maire

Mme Majella René, directrice générale
Et secrétaire trésorière

Avis de motion : 6 décembre 2016

Adoption : 20 décembre 2016

Publication : 21 décembre 2016

2016-12-206

5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION			
2017-2018-2019			
2017			
secteur	projet	financement	estimé
administration	enseigne numérique	fonds roulement/commerces	10 000 \$
administration	aménagement	fonds général	2 000,00 \$
Éclairage public	1 lumière coin 243/ ch Bourassa	fonds général	1 500,00 \$
Sécurité civile	équipement	surplus libre	1 000,00 \$
Sécurité civile	point d'eau	fonds point d'eau	25 000,00 \$
Voirie	10e rang asphalte	budget et réserve	25 000,00 \$
Voirie	Rue Beauregard	PIIRL	3 900.00\$
Voirie	Fissure	PIIRL	1 000.00\$
Voirie	rue pour développement	fonds général	5 000,00 \$
Voirie	Radar portatif	fonds général	4 000.00\$
2018			
Administration	borne électrique	fonds Redevance MRC	4 200,00 \$
Éclairage public	2 lumières	fonds général	3 000,00 \$
Voirie	rue des Érables		75 000,00 \$
Voirie	10 ^e rang	réserve et RRL Volet 2	160 000.00\$
2019			
Voirie	Étude de prix/développement	règlement d'emprunt	300 000,00 \$
Voirie	Refcon	Prill/fonds carrières	40 000,00 \$
Éclairage public	1 lumière	À confirmer	3 000,00 \$

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Denis Vel

ET résolu

Que le plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 soit adopté

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-12-207

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 28.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

20 décembre 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 20 décembre 2016 à 20 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller

Absent : M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Retour aux points suivants de l'ordre du jour du 6 décembre 2016

2016-12-208

5. COMPTES

PROPOSÉ PAR PATRICE BRIEN
APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU
ET résolu
Que les comptes suivants soient approuvés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3186.48
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1039.89
TRANSPORT	379.22
HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2797.45
AMÉNAGEMENT URBANISME	4051.50
LOISIRS ET CULTURES	717.86
ADMINISTRATION	
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	171.80
TPS	338.72
TVQ	337.95
TOTAL	13020.87

2016-12-209 annulée

6.4 DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

Nous manquons toujours d'information. Nous voulons des documents plus détaillés et si possible une présentation d'un membre du comité de la Maison des jeunes L'initiative.

2016-12-210

12. RÉOLUTION CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE NOTRE ASSUREUR- MMQ

Proposé par Patrice Brien
Appuyé par Maurice Boudreau
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose à la MMQ la liste des avenants retenus pour la prochaine année.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-211

17. RÉOLUTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Patrice Brien
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les trois prochaines années tel que discuté;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-212

17.1 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

Considérant que depuis la signature des dernières conditions de travail, notre directrice générale et secrétaire trésorière a accumulé des heures;

Considérant que nous ne voulons plus d'heures cumulées;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité rembourse la banque d'heures cumulées depuis la signature des dernières conditions de travail;

Que les heures seront remboursés selon de tarif de l'année en vigueur;

2013 : 35hres25	x 25.57 = 901.34\$
2014 : 56hres	x 27.88= 1561.28\$
2015 : 9 hres	x 28.41= 269.90\$
2016 : 16 hres	x 29.61= 488.56

Pour un total de 3221.08\$ ce qui ramène la banque de temps à zéro;

Que ce surplus sera pris à même le budget de l'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-213

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 CRÉATION D'UNE RÉSERVE « ASPHALTE ».

Considérant que nous voulons refaire l'asphalte du 10^e rang;
Considérant que nous avons budgété dans le poste 02-320-01-625 un montant qui n'a pas été utilisé en entier;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle va créer une réserve avec la partie du budget non utilisé de chaque année au poste 02-320-01-625 Asphalte;
Que cette réserve devra servir pour la réfection du 10^e rang;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-214

24.2 AJOUT D'UN VOLET CULTUREL AU BUDGET

Considérant que nous voulons promouvoir la culture dans notre municipalité;
Considérant que nous avons déjà appuyé une demande de financement qui est étalé sur deux ans de la façon suivante : 1^{er} année 3 400\$ et la 2^e année 1 600\$;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil ajoute la somme de quatre cent dollars (400\$) au montant déjà octroyé par la résolution 2016-02-25 ce qui amène le budget de l'année 2017 à deux mille dollars (2000\$);

Que ce poste sera récurant d'année en année et un montant sera prévu pour la poursuite des projets culturels.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-215

24.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que nous pouvons nommer un maire suppléant (art.116 CM);
Considérant que conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Patrice Brien, appuyé par Denis Vel;
Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme le conseiller Réal Vel au poste de maire suppléant pour l'année 2017 et qu'il soit délégué à siéger sur les comités en l'absence du maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-216

24.4 REPAS DE NOËL POUR L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer le repas de Noël pour les élèves de l'école Notre-Dame-des-Érables au montant de quatre-cent soixante-dix-huit dollars (478\$);

2016-12-217

Que le maire et la directrice générale nous représentera lors du dîner et ils profiteront de l'occasion pour remettre le prix pour la gagnante du concours concernant le nom pour le « Croque-Livres»;
M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24.5 ÉQUILIBRATION BUDGÉTAIRE

Considérant qu'à cette période de l'année il est opportun d'équilibrer les postes budgétaires entre ceux en surplus et ceux en manque;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil autorise la directrice générale à effectuer les dits transferts;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-12-218

26. LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 21 h 17.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»